

## LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : NRJ DOUBLE VOTRE SALAIRE ?

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le Réseau Anti-Arnaques.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de **Martial**, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

**Martial** aime particulièrement surfer sur les différentes chaînes de radio et a pu entendre en direct le déroulement du jeu « NRJ double votre salaire. » Par un curieux hasard il découvre dans la presse la mésaventure d'un auditeur nantais qui a gagné le 19 septembre 2025 la somme de 1 872 € mais qui, au 4 octobre 2025, attendait toujours son règlement.

En l'absence d'explications plus précises sur le motif de non-paiement, **Martial** s'est permis de solliciter par mél **NRJ**. Le jour même, il reçoit un accusé de réception : « *Je vous confirme que nous avons bien reçu votre email et qu'un membre de notre équipe va s'occuper de votre demande. Surveillez votre boîte mail, nous reviendrons vers vous au plus vite.* »

Aujourd'hui, deux mois après sa sollicitation, **Martial** attend désespérément un élément de réponse. Il imagine que la réclamation de l'auditeur a été rapidement réglée, mais, par sécurité, il va relancer avec énergie le service auditeurs défaillant.



INFO-ALERTE est une mise en garde du Réseau Anti-Arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))